

## Aperçu des documents à numériser sur votre portail monULB

### Demande d'aide sociale et financière 2022-2023 - Service Social Etudiants

- **Composition de ménage**

La composition de ménage peut être obtenue auprès de votre administration communale.

Celle-ci peut également être téléchargée en ligne sur les sites suivants :

<https://myebox.be/fr>

<https://www.ibz.be/fr/identit%C3%A9>

<https://irisbox.irisnet.be/irisbox/?locale=fr> (pour la région bruxelloise)

<https://www.ibz.rn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier/> (Mon Dossier)

Si vous et votre famille êtes domiciliés dans un pays de l'Union Européenne, veuillez fournir une composition de ménage de votre pays d'origine.

Si ce pays ne délivre pas de composition de ménage, vous devez remplir ce [document](#).

Exemple pour la Commune de Woluwé-Saint-Pierre

	<b>Royaume de Belgique</b> Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale Commune de Woluwe-Saint-Pierre Avenue Charles Thielemans, 93 - 1150 Woluwe-Saint-Pierre
<h3><u>COMPOSITION DE MENAGE</u></h3>	
Situation valable au _____	
NOM Prénom Adresse Code postal Ville	
NOM, Prénom Né à _____ le _____ Numéro de registre national _____	Belge Inscrit à l'adresse depuis le 05.03.2003
NOM, Prénom Née à _____ / Vietnam du Sud le _____ Numéro de registre national _____	Belge Inscrite à l'adresse depuis le 05.03.2003 Epouse
NOM, Prénom Née à _____ le _____ Numéro de registre national _____	Belge Inscrite à l'adresse depuis le 05.03.2003 Fille
Pour extrait conforme, délivré à Woluwe-Saint-Pierre le _____	
	Pour l'Officier de l'Etat Civil, le fonctionnaire délégué, Art. 126 2° NLC  M. VAN GORP Secrétaire administratif



DSC  
Service  
Social  
Etudiants  
Campus du Solbosch  
Av. F. Roosevelt, 50 CP 185  
1050 Bruxelles  
+32 (0)2 650 20 14  
[sss@ulb.be](mailto:sss@ulb.be)

## Composition de ménage

Document confidentiel réservé au Service social étudiants de l'ULB

La présente attestation est destinée à compléter une demande d'intervention sociale auprès du Service Social Etudiants de l'Université Libre de Bruxelles.

Nom de l'étudiant(e) : .....

Matricule de l'étudiant(e) : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse du domicile familial : .....

.....

J'atteste sur l'honneur déclarer ci-après l'identité de **toutes** les personnes domiciliées à l'adresse reprise ci-dessus.

NOM, Prénom	Date de naissance	Nationalité	Profession	Etat civil	Lien de parenté

Signature de l'étudiant

- **Avertissement extrait de rôle (revenus 2020 – imposition 2021)**

L'avertissement extrait de rôle vous est envoyé chaque année à votre domicile. Si vous n'en disposez pas et que vous souhaitez bénéficier d'une copie, vous devez vous adresser à votre bureau régional ou vous rendre sur les sites suivants :

<https://myebox.be/fr>

<https://eservices.minfin.fgov.be/myminfin-web/>

L'ensemble des pages doivent être numérisées sur votre portail monULB.

Veuillez numériser l'avertissement extrait de rôle de vos revenus, de ceux de votre conjoint ou de vos parents en fonction de la situation financière de votre ménage (**revenus 2020 – imposition 2021**).



Service Public  
Fédéral  
FINANCES

Exp.: Recette Anderlecht 1  
Gouvernement du Jardin Botanique 50 B 3122 - 1000 Bruxelles

Administration générale  
de la FISCALITE

NOM Prénom  
Adresse  
Code postal Ville

**Avertissement-extrait de rôle  
Impôt des personnes physiques et taxes additionnelles**

N.N. :  
N° Rép. :

page : 1 / 4

Madame, Monsieur,

Le présent avertissement-extrait de rôle vous est adressé conformément à l'article 136 de l'Arrêté royal d'exécution du Code des Impôts sur les revenus 1992.

**Veillez lire l'information importante au verso.**

Année des revenus 2018	Exercice d'imposition (EX) 2019	Article de rôle	Commune
Date d'exécutoire du rôle	Date d'envoi		

Le montant en votre faveur est

€ 645,09

Ce montant vous sera, en principe, versé fin FÉVRIER sur le numéro de compte

Si vous désirez modifier ce numéro de compte, veuillez nous communiquer le nouveau numéro de compte **au plus tard pour le 20 janvier 2015**:

- soit via [www.myminfin.be](http://www.myminfin.be). Choisissez : « Accéder à myminfin après authentification (visualisez vos données personnelles) ».

Dans la case « Iban », introduisez le nouveau numéro de compte et dans la case « Bic », le code BIC de la banque. Confirmez les données introduites en cliquant sur « OK ».

- soit par lettre au bureau de recette Anderlecht1. Mentionnez votre numéro de compte (IBAN et BIC), signez votre demande et joignez-y une photocopie de votre carte d'identité. (Attention : si vous êtes marié ou en cohabitation légale, votre partenaire doit aussi signer la demande et joindre une photocopie de sa carte d'identité.)

Le délai normal de deux mois en cas de remboursement est généralement prolongé en cas de succession, indivision, procuration, cession ou si vous résidez à l'étranger et que l'Administration n'a pas connaissance d'un numéro de compte ouvert à votre nom en Belgique, etc.

Vous pouvez éviter ce retard en prenant contact dans les huit jours avec le bureau de recette Anderlecht1, qui vous précisera les documents à fournir.

L'octroi d'avantages sociaux (allocation d'études, prêt social, prime au logement, bénéfice de l'intervention majorée de l'assurance soins de santé sur la base des statuts "BIM" et "OMNIO", etc.) est subordonné à des conditions de revenus.

**En général, vous pouvez justifier le montant de vos revenus à l'aide de votre avertissement-extrait de rôle. Conservez donc ce document dans son intégralité. Vous pouvez également le retrouver via [www.myminfin.be](http://www.myminfin.be).**

.be

## Où obtenir une réponse à mes questions ?

1. Consultez le site internet du Service Public Fédéral Finances à l'adresse <http://www.minfin.fgov.be>
2. Pour toute question simple vous pouvez téléphoner chaque jour ouvrable au **Contact Center** au numéro **0257/257 57** (tarif normal)
3. Pour des explications complémentaires à propos :

<b>du calcul de l'imposition</b>	<b>du remboursement de la cotisation</b>	<b>de l'introduction d'une réclamation</b>
Service de taxation	Bureau de recette	Direction régionale

Prière de mentionner l'ARTICLE et le NN (numéro national) dans toute correspondance.

## Que faire si je ne suis pas d'accord avec l'imposition ?

Les erreurs et omissions simples peuvent être rectifiées par le service de taxation. Contactez celui-ci le plus vite possible.  
Si vous n'avez reçu aucune réponse avant l'expiration du délai légal de réclamation, ou si la réponse reçue à temps ne vous fournit pas de garanties suffisantes quant aux corrections qui seront effectivement opérées, il est préférable d'introduire une réclamation.  
En cas de violation d'une convention préventive de la double imposition, la possibilité existe en outre de solliciter l'ouverture d'une procédure dite "amiable" dans l'Etat de la résidence fiscale.

Lorsque vous introduisez une réclamation, celle-ci doit :

- être motivée : énoncer clairement les motifs pour lesquels vous contestez l'imposition;
- être faite par écrit et signée par vous-même ou par votre conjoint sur les biens duquel l'imposition est mise en recouvrement ou par votre (son) mandataire (dans ce cas, une procuration habilitant le mandataire à agir au nom du réclamant doit être jointe à la réclamation)
- sous peine de déchéance, parvenir au directeur des contributions à BRUXELLES II dans un délai de 6 mois à partir du troisième jour ouvrable qui suit la date d'envoi du présent avertissement-extrait de rôle ;
- mentionner les données suivantes :
  - nature de l'imposition (Impôt des personnes physiques), article de rôle , commune et exercice d'imposition
  - la recette des contributions
  - le service de taxation

Si vous en faites la demande dans votre réclamation, vous pourrez être entendu.

Lors de la procédure de réclamation il vous est loisible de demander la conciliation auprès du Service de Conciliation Fiscale, Boulevard du Roi Albert II 33, boîte 46 à 1030 Bruxelles : fax 0257/98057 - [conciliateurs.fiscaux@minfin.fed.be](mailto:conciliateurs.fiscaux@minfin.fed.be) - [www.conciliationfiscale.be](http://www.conciliationfiscale.be)

Dans un nombre limité de cas, il est encore possible d'obtenir un dégrèvement d'office de l'imposition, même après l'expiration du délai légal de réclamation.

Ce dégrèvement d'office doit être demandé dans un délai de 5 ans prenant cours, suivant le cas, le 1er janvier de l'année au cours de laquelle l'impôt a été établi, ou le 1er janvier de l'exercice d'imposition.

Etant donné que ces délais sont limités, il est conseillé de prendre contact avec le service de taxation dès que possible.

## Où obtenir des informations complémentaires ?

Si vous souhaitez obtenir des renseignements d'ordre général, vous pouvez consulter le site Internet du Service Public Fédéral Finances : [www.finances.belgium.be](http://www.finances.belgium.be).

Des informations concernant le paiement de l'impôt sont disponibles sur le site Internet : [www.finances.belgium.be](http://www.finances.belgium.be) > Particuliers > Déclaration d'impôt > Payer ou être remboursé

Des informations concernant les versements anticipés et les bonifications qui y sont liées sont disponibles sur le site Internet :

[www.finances.belgium.be](http://www.finances.belgium.be) > Particuliers > Déclaration d'impôt > Versements anticipés;

vous pouvez également demander la brochure relative aux versements anticipés au Service des Versements anticipés, North Galaxy, Boulevard du Roi Albert II 33, bte 42 à 1030 Bruxelles.

Des informations concernant la procédure amiable peuvent être obtenues auprès du Service "Relations internationales" (AFER), North Galaxy, Tour A, 17<sup>e</sup> étage, Boulevard du Roi Albert II, 33, Bte 22 à 1030 Bruxelles ou par courriel : [international@minfin.fed.be](mailto:international@minfin.fed.be).

**Résumé**

Cette cotisation a été établie sur base des données qui figurent ci-après.  
Veuillez vérifier si ces données sont correctes.

**Données et codes du formulaire de déclaration correspondant :**

Code	Donnée	Code	Donnée	Code	Donnée
1001	1	1060	0,0	1061	6,7
1084	1	1250	22.944,86	1251	827,51
1254	1.357,80	1255	1.357,80	1284	1.146,36
1286	5.376,68	1287	109,96	1288	1,8
1361	940,00	1394	115,00		

**RESULTAT DU CALCUL**

**A VOUS REMBOURSER**

**€ 645,09**

Taux moyen imposition (%)

21,2

**DETAIL DU CALCUL**

**Détermination des revenus imposables**

**Revenus professionnels**

Traitements et salaires	22.944,86	1250
Pécule de vacance anticipé	827,51	1251
Rembours. Frais de déplacement :		
Montant total	1.357,80	1254
Immunsation	1.357,80-	1255
Charges prof. forfaitaires	2.704,12-	
Différence	21.068,25	
Imposable globalement	20.334,87	
Imposable distinctement		
Pécule de vacances anticipé	733,38	
Précompte professionnel	5.376,68	1286
Cot. spéciale sécurité sociale	109,96	1287

**Revenus professionnels imposables globalement**

Traitements, salaires, etc	20.334,87
Total	20.334,87

**REvenus professionnels imposables distinctement**

Imposable au taux de	21,20	733,38
Total des revenus nets		733,38
Revenu net		733,38

**Détail du calcul (suite)**

**Revenus professionnels imposables**

Revenus professionnels	
Rev.replacement,pens, chom.compl.ent.	20.334,87
<b>Total des revenus nets</b>	<b>20.334,87</b>
Revenu imposable globalement	20.334,87

**CALCUL DE L'IMPOSITION**

Quotités exemptées		
- montant de base	7.270,00	
Impôt de base	8.482,45	
Réduction d'impôt		
- sur les quotités exemptées	1.817,50-	
- épargne à long terme (*)	282,00-	
- Libéralités	51,75-	<b>1394</b>
<b>Impôt à répartir</b>	<b>4.331,20</b>	
Principal	4.331,20	
Revenus Imposables distinctement :		
- Revenus professionnels		
	$733,38 \times 21,20 \% =$	155,48
Principal		
Impôt état	4.486,68	
Crédit d'impôt bonus à l'emploi	102,60-	
Précompte professionnel	1.032,00-	
<b>Solde impôt état</b>	<b>992,60-</b>	
Total solde impôt état		992,60-
Taxe communale	$4.486,68 \times 6,7\%$	300,61
<b>S O L D E</b>		<b>691,99-</b>

**Cotisation spéciale de sécurité sociale**

Montant dû sur 20.334,87	158,86
Déjà retenu	109,96-
<b>Solde cotisation spéc.</b>	<b>46,90</b>

**A VOUS REMBOURSER**

**€ 645,09**

Crédit d'impôt bonus à l'emploi		
Bonus à l'emploi - Salaires	1.146,36	<b>1284</b>
Crédit d'impôt bonus à l'emploi	102,60	
(*) réduction pour épargne long terme		
Epargne-pension	940,00	<b>1361</b>
<b>TOTAL</b>	<b>940,00</b>	
Base	940,00	
Réduction	30,00 %	282,00

- **Accusé de réception (Fédération Wallonie-Bruxelles)**

Pour les étudiants ayant introduit une demande d'allocation d'études auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, veuillez à numériser sur votre portail monULB l'accusé de réception de votre demande.

Exemple d'accusé de réception reçu par mail

 dape@cfwb.be  
Dim 07-07-19 13:52  
Vous    

---

**Cadre Référence :**  
Type de mail : **Accusé de réception**  
Votre numéro de dossier :  
Élève/Étudiant :  
Cycle d'enseignement : **Supérieur**  
Année scolaire/académique : **2019-2020**

---

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande d'allocation d'Études.  
Toutes les demandes seront traitées par ordre de réception chronologique.  
Si des renseignements complémentaires (annexes, attestations) sont nécessaires, le gestionnaire de votre dossier vous contactera : il est préférable d'attendre qu'il vous adresse un courrier pour que vous puissiez les lui envoyer.  
La notification de la décision (positive ou négative) vous sera envoyée, uniquement par courrier postal, dès que la demande aura été clôturée dans le courant de l'année scolaire ou académique.

La Direction des Allocations et Prêts d'Études vous prie d'agréer sa considération distinguée.

Pour suivre l'état d'avancement de votre dossier :  
- Rendez-vous sur le site internet [www.allocations-etudes.cfwb.be](http://www.allocations-etudes.cfwb.be) via l'onglet : "Suivre mon dossier"  
- Ou plus facilement via notre Call-Center (02 413 37 37) en encodant votre numéro de dossier (8 chiffres) sur le clavier de votre téléphone.

Muni de cet accusé de réception, l'étudiant de l'enseignement supérieur peut dès à présent se rendre dans l'établissement qu'il va fréquenter afin d'entamer sa procédure d'inscription.

 **AGE-Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique Service général de l'Enseignement tout au long de la vie**  
**La Direction des Allocations et Prêts d'Études**

Pour tous renseignements complémentaires : [www.allocations-etudes.cfwb.be](http://www.allocations-etudes.cfwb.be)  
**Contact : Toujours avec votre numéro de dossier !**  
Call-Center : 02 413 37 37 du lundi au jeudi de 9 à 12h.  
Par courriel (FAQ+) : [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

**Direction des Allocations et Prêts d'Études**

**Cadre Références :**  
Type de document : **Accusé de réception**  
Votre numéro de dossier :   
Élève/Étudiant :   
Cycle d'enseignement : **Supérieur**  
Année scolaire/académique : 



Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande d'allocation d'études.

Toutes les demandes seront traitées par ordre de réception chronologique.

Si des renseignements complémentaires (annexes, attestations) sont nécessaires, le gestionnaire de votre dossier vous contactera : il est préférable d'attendre qu'il vous adresse un courrier pour que vous puissiez les lui envoyer.

La notification de la décision (positive ou négative) vous sera envoyée, uniquement par courrier postal, dès que la demande aura été clôturée dans le courant de l'année scolaire/académique (aucun duplicata de ce document ne sera fourni).

Muni de cet accusé de réception, vous pouvez dès à présent vous rendre dans l'établissement que vous fréquentez afin d'entamer la procédure d'inscription..

La Direction des Allocations et Prêts d'Études vous prie d'agréer sa considération distinguée.

Marie-Ange Lagasse  
Directrice

Pour suivre l'état d'avancement de votre dossier :

- Rendez-vous sur notre site internet [www.allocations-etudes.cfwb.be](http://www.allocations-etudes.cfwb.be) via l'onglet : «Suivre mon dossier»

**Indiquez votre numéro de dossier :** 

**Et votre mot de passe :**

(Ce mot de passe est PERSONNEL, CONFIDENTIEL et INCONNU des agents - Il n'est pas renouvelable)

- Ou plus facilement via notre Call-Center (02 413 37 37) en encodant votre numéro de dossier (8 chiffres) sur le clavier de votre téléphone.

Pour tous renseignements complémentaires : [www.allocations-etudes.cfwb.be](http://www.allocations-etudes.cfwb.be)

**Contact : Toujours avec votre numéro de dossier !**

Call-Center : 02 413 37 37 du lundi au jeudi de 9 à 12h.

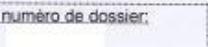
Par courriel (FAQ+) : [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

**AGE-Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique**

**Service général de l'Enseignement tout au long de la vie**

**Direction des Allocations et Prêts d'Études**



Votre numéro de dossier: 

- Confirmation bourse Fédération Wallonie-Bruxelles

**Direction des Allocations et Prêts d'Études**

**Cadre Références :**  
Type de document : **Notification**  
Votre numéro de dossier :  
Élève/Étudiant :  
Cycle d'enseignement : **Supérieur**  
Année scolaire/académique :  
N° Arrêté : **03**  
Votre bureau régional :  
**Direction des Allocations et Prêts d'Études**  
**Bureau régional de Bruxelles**  
**Rue Adolphe Lavallée 1 (4ème étage) - 1080 Bruxelles**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de pouvoir réserver une suite favorable à votre demande d'allocation d'études pour l'année susmentionnée.

Le montant de l'allocation accordée est de €.

Cette somme vous sera versée dans un délai approximatif de cinq semaines. Veuillez noter que les allocations sont définitivement acquises aux bénéficiaires si le remboursement n'est pas exigé dans les cinq ans à compter du 1er janvier de l'exercice budgétaire sur lequel la dépense est imputée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-Ange LAGASSE  
Directrice

**Votre gestionnaire de dossier :**

Courriel :

Tél. :

En cas de contestation de la présente décision, il vous est loisible d'introduire une **réclamation, uniquement par courrier postal recommandé**, dans les 30 jours qui suivent la date de la présente décision, auprès de votre bureau régional (voir ci-dessus dans le cadre «Références»)

La réclamation doit être motivée et fondée sur des arguments dignes d'être pris en considération. N'oubliez pas de **mentionner votre numéro de dossier** dans votre courrier.

**A CONSERVER - LA PRÉSENTE EST DÉLIVRÉE A DES FINS ADMINISTRATIVES - AUCUN DUPLICATA NE SERA FOURNI**

Pour tous renseignements complémentaires : [www.allocations-etudes.cfwb.be](http://www.allocations-etudes.cfwb.be)

**Contact : Toujours avec votre numéro de dossier !**

Call-Center : 02 413 37 37 du lundi au jeudi de 9 à 12h.

Par courriel (FAQ+) : [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

**AGE-Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique**

**Service général de l'Enseignement tout au long de la vie**

**Direction des Allocations et Prêts d'Études**

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles est compétent pour toute réclamation concernant le fonctionnement des autorités administratives de la Région wallonne et des services administratifs de la Communauté française dans leurs relations avec les administrés.  
[www.le-mediateur.be](http://www.le-mediateur.be) / tél. : 0800 19 199 / Rue Lucien Namèche 54 - 5000 Namur

• Engagement de prise en charge

ROYAUME DE BELGIQUE

**ANNEXE 32**  
(mise à jour au 06/09/2003)

Province :  
Arrondissement :  
COMMUNE :  
Réf. :

Engagement de prise en charge

souscrit conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 15 décembre 1981  
sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers

Je soussigné(e) .....  
né(e) à ..... le .....  
de nationalité .....  
exerçant la profession de .....  
domicilié(e) à : .....  
m'engage à l'égard de l'Etat belge et du (de la) nommée : .....  
né(e) à ..... le .....  
de nationalité .....  
résidant à .....  
qui vient en Belgique pour faire des études } (1)  
qui se trouve en Belgique pour faire des études } à .....  
..... (2)  
à prendre en charge les soins de santé, les frais de séjour, d'études et de rapatriement du (de la)  
prénomné(e).

La présente prise en charge prend cours à la date de la signature

et est { pour l'année scolaire / académique.....  
valable { pour toute la durée des études en Belgique (1)

Je garantis toutefois le paiement des frais de rapatriement au-delà du terme fixé ci-dessus, à la  
condition qu'une mesure d'éloignement ait été prise à l'encontre de l'intéressé(e) dans le trimestre  
qui suit la date d'expiration de son titre de séjour.

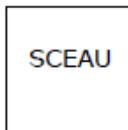
La présente prise en charge s'étend au conjoint de l'étudiant(e) et à leur(s) enfant(s) mineur(s) à  
charge dont les noms suivent:

Conjoint: .....  
Enfant(s): .....  
.....

Vu pour la légalisation de la signature de.....  
Fait à .....

Date et signature, (3)

Signature de l'autorité,



- **Précompte immobilier**

Si la personne dont vous êtes à charge est propriétaire d'un bien immobilier, veuillez à joindre ce document.

Exemple pour la Région de Bruxelles-Capitale



DATE D'ENVOI: 7 août 2018

N° DE REFERENCE:  
N° REDEVABLE:

Données de contact avec l'administration

Courrier postal: Bruxelles Fiscalité  
B.P. 12014 Bruxelles Gare du Nord, 1030 Bruxelles

Mail: [info.fiscalite@sprb.brussels](mailto:info.fiscalite@sprb.brussels)  
Fax: (0032)02.430.61.00  
Guichets: Lu-ve 9h-11h45 Gare du Nord, étage 1.5

## Précompte immobilier Avertissement-extrait de rôle

Vous recevez ce document car vous êtes le titulaire d'un droit réel sur un immeuble situé en Région de Bruxelles-Capitale<sup>1</sup>. Ce document reprend le montant à payer ainsi que le décompte définitif.

Redevable	
Belgique	

Références	
Division cadastrale	
Exercice d'imposition	
Article de rôle	
Rôle exécutoire le	

Paiement	
Montant à payer	1.364,16 EUR
Date limite de paiement	21/10/2018
Compte bancaire	
BIC	
Communication structurée	+++                      +++

Montant	
Montant de l'impôt	1.855,20 EUR
Réduction(s)	-371,04 EUR
Prime(s)	-120,00 EUR
<b>Total</b>	<b>1.364,16 EUR</b>

Évitez des frais supplémentaires en payant à temps<sup>2</sup>.

### Paiement

Vous devez payer par virement bancaire, sur notre numéro de compte et avec la communication structurée indiquée (voir cadre paiement).

### Facilités de paiement

Si vous éprouvez des difficultés pour payer le montant de l'impôt, vous pouvez demander un délai de paiement supplémentaire ou un paiement échelonné. Introduisez votre demande avant la date limite de paiement:

- par e-mail ou par courrier (voir nos données de contact);
- en utilisant le **formulaire de contact** disponible sur notre site internet <https://fiscalite.brussels>.

E.R : D. Dewymer, Bd du Jardin Botanique 20, 1030 Bruxelles

Een Nederlandstalig document is verkrijgbaar op schriftelijke aanvraag.

<sup>1</sup> « Bruxelles Fiscalité » est la dénomination par laquelle le Service public régional de Bruxelles Fiscalité est désigné.  
<sup>2</sup> Article 251 du Code des impôts sur les revenus 1992.  
<sup>3</sup> Article 414 du Code des impôts sur les revenus 1992.



**Service Public**  
**Fédéral**  
**FINANCES**



Exp.: TEAM REC PP MOUSCRON  
PL A. DE LAMARTINE 1 7700 MOUSCRON



**Administration générale  
de la Fiscalité**

**Avertissement-extrait de rôle  
Précompte immobilier**

Page : 1/7

Madame, Monsieur,

Vous possédez un ou plusieurs bien(s) immobilier(s) dans la division cadastrale **54.006**  
matrice cadastrale n°

Exercice d'imposition	Article	NN :
Rôle rendu exécutoire le 12/09/2018 Date d'envoi : 14/09/2018	Précompte immobilier brut :	682,23
	Total des réductions :	420,56

Veillez verser au plus tard le **14/11/2018** le montant total de **261,67 euros**  
au numéro de compte **IBAN :** (BIC : PCHQBEBB)  
avec la communication structurée : **+++** **+++**

Catégorie	Revenu cadastral net	Index	Revenu cadastral indexé
Biens ordinaires	658,00	1,7863	1.175,00
Taux d'imposition (%)	Quote-part dans le montant à payer	Réductions	
Région	1,2500	5,64	Maison modeste 25% 2 enfants à charge
Province	23,6875	106,75	
Commune	33,1250	149,28	
<b>TOTAL</b>	<b>58,0625</b>	<b>261,67</b>	

Pour un aperçu de vos biens immobiliers au 1/1/2018 : surfez vers le menu Mon patrimoine sur [www.myminfir.be](http://www.myminfir.be)

- Domicile familial (emprunt hypothécaire ou contrat de bail)

Exemple de tableau d'amortissement



Belfius Banque SA  
Boulevard Pachéco 44 - 1000 Bruxelles  
Tél. 02 222 11 11 - www.belfius.be  
RPM Bruxelles - TVA BE 0403.201.185

REFINANCIEMENT  
Exemplaire Client

**CHAPITRE 3 : TABLEAU D'AMORTISSEMENT**

Madame

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT CREDIT HYPOTHECAIRE**  
MENSUALITES CONSTANTES

N/Réf. :  
075-0960613-96

Capital :

Taux fixe :  
Durée : 22 année(s) 5 mois  
Taux : 0,22137 % mensuel (=2,689 % annuel)

No	Capital	Amortisse- ment	Intérêts	Echéance	A payer	Date Echéance
1	326.867,39	895,53	728,06	1.623,89	1.623,89	01/05/2015
2	327.961,56	897,52	726,07	1.623,89	1.623,89	01/07/2015
3	327.063,74	899,50	724,09	1.623,89	1.623,89	01/08/2015
4	326.163,94	901,79	722,10	1.623,89	1.623,89	01/09/2015
5	325.262,15	903,79	720,10	1.623,89	1.623,89	01/10/2015
6	324.358,36	905,79	718,10	1.623,89	1.623,89	01/11/2015
7	323.452,57	907,80	716,09	1.623,89	1.623,89	01/12/2015
8	322.574,77	909,81	714,08	1.623,89	1.623,89	01/01/2016
9	321.664,96	911,82	712,07	1.623,89	1.623,89	01/02/2016
10	320.753,14	913,84	710,05	1.623,89	1.623,89	01/03/2016
11	319.839,30	915,86	708,03	1.623,89	1.623,89	01/04/2016
12	318.923,44	917,89	706,00	1.623,89	1.623,89	01/05/2016
13	318.005,55	919,92	703,97	1.623,89	1.623,89	01/06/2016
14	317.085,53	921,96	701,93	1.623,89	1.623,89	01/07/2016
15	316.163,57	924,00	699,89	1.623,89	1.623,89	01/08/2016
16	315.239,57	926,04	697,85	1.623,89	1.623,89	01/09/2016
17	314.313,53	928,09	695,80	1.623,89	1.623,89	01/10/2016
18	313.385,54	930,15	693,74	1.623,89	1.623,89	01/11/2016
19	312.455,59	932,21	691,68	1.623,89	1.623,89	01/12/2016
20	311.523,18	934,27	689,62	1.623,89	1.623,89	01/01/2017
21	310.588,91	936,34	687,55	1.623,89	1.623,89	01/02/2017
22	309.652,57	938,41	685,48	1.623,89	1.623,89	01/03/2017
23	308.714,16	940,49	683,40	1.623,89	1.623,89	01/04/2017
24	307.773,57	942,57	681,32	1.623,89	1.623,89	01/05/2017
25	306.831,10	944,65	679,23	1.623,89	1.623,89	01/06/2017
26	305.886,44	946,75	677,14	1.623,89	1.623,89	01/07/2017
27	304.939,69	948,85	675,04	1.623,89	1.623,89	01/08/2017
28	303.990,84	950,95	672,94	1.623,89	1.623,89	01/09/2017
29	303.039,89	953,05	670,84	1.623,89	1.623,89	01/10/2017
30	302.086,84	955,16	668,73	1.623,89	1.623,89	01/11/2017
31	301.131,68	957,27	666,62	1.623,89	1.623,89	01/12/2017
32	300.174,41	959,39	664,50	1.623,89	1.623,89	01/01/2018
33	299.215,02	961,52	662,37	1.623,89	1.623,89	01/02/2018
34	298.253,50	963,65	660,24	1.623,89	1.623,89	01/03/2018
35	297.289,85	965,78	658,11	1.623,89	1.623,89	01/04/2018
36	296.324,07	967,92	655,97	1.623,89	1.623,89	01/05/2018
37	295.356,15	970,06	653,83	1.623,89	1.623,89	01/06/2018
38	294.386,09	972,21	651,68	1.623,89	1.623,89	01/07/2018
39	293.413,88	974,36	649,53	1.623,89	1.623,89	01/08/2018
40	292.439,52	976,52	647,37	1.623,89	1.623,89	01/09/2018
41	291.463,00	978,68	645,21	1.623,89	1.623,89	01/10/2018
42	290.484,32	980,84	643,05	1.623,89	1.623,89	01/11/2018
43	289.503,48	983,02	640,87	1.623,89	1.623,89	01/12/2018
44	288.520,46	985,19	638,70	1.623,89	1.623,89	01/01/2019
45	287.535,27	987,37	636,52	1.623,89	1.623,89	01/02/2019
46	286.547,90	989,56	634,33	1.623,89	1.623,89	01/03/2019
47	285.558,34	991,75	632,14	1.623,89	1.623,89	01/04/2019
48	284.566,59	993,94	629,95	1.623,89	1.623,89	01/05/2019

Belfius Banque SA - BIC : GKCCBE33 - IBAN : BE23 0629 0064 0991 - Agent d'assurance FSMA n° : 019649 A

Société-mère de Crefius SA - Boulevard Pachéco 44 - 1000 Bruxelles - Tél. : 051 46 82 11 - BIC : GKCCBE33 - IBAN : BE82 0682 0767 1466 - RPM Bruxelles TVA BE 0405.549.377

- **Facture annuelle eau**

Il existe plusieurs fournisseurs différents en fonction du lieu de votre domicile.

Chaque année, votre fournisseur vous envoie une facture de régularisation (annuelle) après réception du relevé de votre compteur. Voici un aperçu du type de document demandé. Veuillez à joindre la dernière facture de régularisation dont vous disposez et l'ensemble des pages du document fourni par votre fournisseur.

Exemple pour la Société Wallonne des eaux

**La société wallonne des eaux** **NOTE DE CRÉDIT**

Page 1/4  
Date note de crédit 23.10.2018

Vous souhaitez contacter notre service Clientèle ?

- via mail : [www.swde.be](http://www.swde.be) – Rubrique ‘Contact’
- via téléphone : 087/87 87 87 du lundi au vendredi de 8h à 17h
- via courrier : SWDE – BP 515 – 1400 Nivelles

Un problème technique urgent ?  
▲ 087/87 87 87 – 24 h/24

Madame

Client    Compte de contrat    Note de crédit    Date échéance 23.10.2018

Adresse de consommation :    Période : 29.11.2017 au 23.10.2018

<b>A vous rembourser</b>	-39,58 €	-2,37 €	<b>-41,95 €</b>
voir détails en page 3	Total HTVA	TVA	

**Vous ne mettez plus la main sur une facture ?  
Vous ne savez plus si vous avez payé ?**

Retrouvez ces informations ainsi que vos factures dans votre **Espace client** sur [www.swde.be](http://www.swde.be)

De nombreux services en ligne sont également disponibles 24h/24 via votre Espace client !

Dispense de certification par le SPF Finances n°1142 du 07.01.1988  
Société wallonne des eaux – rue de la Concorde 41, 4800 Verviers – Société coopérative à responsabilité limitée – RPM Verviers – TVA BE 0230.132.005

Payer respectueux de l'environnement

**Sauf avis contraire de votre part dans les 15 jours de la présente, ce montant sera remboursé sur votre compte BE04063590147631.**



## Exemple pour l'Intercommunale IEG

Facture annuelle		Détail	N° compteur	Date	Type	Index	M³
N° facture				26-10-17	Listing	868	
Date facture	06-11-18			26-10-18	Listing	983	115
N° client							
Ref. adresse							
Période facturée	26-10-17 à 26-10-18						
Volume facturé	115 M³						

Période	Description	Unités	Prix	Total	% TVA	
	<b>Redevance annuelle</b>		39,80 /An	<b>39,80 EUR</b>	6	
	<b>Redv. assainissement (*)</b>		70,95 /An	<b>70,95 EUR</b>	6	
	<b>Consommation</b>					
	Tranche de 0 à 5,51	26-10-17 - 01-01-18	5,51 M³	0,995 /M³	5,48 EUR	6
	Tranche de 5,51 à 917,81	26-10-17 - 01-01-18	15,6 M³	1,99 /M³	31,04 EUR	6
	CVA (*)	26-10-17 - 01-01-18	15,6 M³	2,365 /M³	36,89 EUR	6
	Fonds Social de l'Eau	26-10-17 - 01-01-18	21,11 M³	0,0259 /M³	0,55 EUR	6
	Tranche de 0 à 24,49	01-01-18 - 26-10-18	24,49 M³	0,995 /M³	24,37 EUR	6
	Tranche de 24,49 à 4.082,1	01-01-18 - 26-10-18	69,4 M³	1,99 /M³	138,11 EUR	6
	CVA (*)	01-01-18 - 26-10-18	69,4 M³	2,365 /M³	164,13 EUR	6
	Fonds Social de l'Eau	01-01-18 - 26-10-18	93,89 M³	0,0264 /M³	2,48 EUR	6
			<b>Total consommation</b>	<b>403,05 EUR</b> <sup>(1)</sup>		
	<b>- Acompte</b>			<b>-243,27 EUR</b>	6	
	<b>% TVA</b>	6	6			
	<b>Base TVA</b>	-243,27	513,80	270,53 EUR		
	<b>Montant TVA</b> <sup>(6)</sup>	-14,60	30,83	16,23 EUR		
	<b>Montant TTC :</b>	<b>-257,87</b>	<b>544,63</b>	<b>286,76 EUR</b>		

(\*) Tarif CVA à partir du 01/07/17 : 2,365 EUR/M³ - Redevance = 30xCVA

## Historique des consommations

<b>Consommation facturée</b>	115 M³
<b>Consommation 2017 :</b>	113 M³
<b>Consommation 2016 :</b>	121 M³
<b>Consommation 2015 :</b>	216 M³

- **Facture annuelle gaz/électricité**

Il existe plusieurs fournisseurs différents en fonction du lieu de votre domicile et de votre choix personnel.

Chaque année, votre fournisseur vous envoie une facture de régularisation (annuelle) après réception du relevé de votre compteur. Voici un aperçu du type de document demandé. Veuillez à joindre la dernière facture de régularisation dont vous disposez et l'ensemble des pages du document fourni par votre fournisseur.

Exemple pour le fournisseur Eneco



Mme.

Numéro de client:  
Date de facturation:  
Numéro de facture:

**QUESTION POUR ENECO?**

Service clientèle Eneco Facturation: 0800 21 032  
Battelsesteenweg 455i Autres questions: 0800 21 032  
2800 Mechelen Fax: 015 40 41 49  
lundi à vendredi Surfez sur: eneco.be/aidemai  
de 8h à 18h Espace client: my.eneco.be/fr

**UN PROBLÈME TECHNIQUE?**

Une panne? Odeur de gaz?  
Électricité - IEH Gaz - IGH  
Tel. 078 78 78 00 Tel. 0800 87 087

Votre facture a adopté un nouveau look. Encore plus pratique à présent ! Plus d'infos : [eneco.be/facture](http://eneco.be/facture)

### Facture annuelle

Adresse de livraison:

 Électricité	/2018 - 15/01/2019	EAN
 Gaz	/2018 - 15/01/2019	EAN

<b>Total consommation</b>	€ 1.668,23 <small>hors TVA</small>	€ 2.013,87 <small>TVA ind.</small>
<b>Total des factures intermédiaires facturées</b>	€ -748,64 <small>hors TVA</small>	€ -904,00 <small>TVA ind.</small>
<b>Sous-total</b>	€ 919,59 <small>hors TVA</small>	<b>Total TVA ind.</b>
		<b>€1.109,87</b> <small>TVA ind.</small>
Montant de la TVA	€ 190,28	

**Données de paiement**

Votre facture sera présentée à votre banque à partir du 24 février 2019 sur le compte bancaire avec la référence

€ 8,00 de frais administratifs sont facturés pour l'envoi d'un rappel.

Décompte sous réserve de corrections communiquées par le gestionnaire de réseau à la suite de modifications des données de consommation.

Exemple pour le fournisseur Luminus

7.1.121

Numéro de client:



B-W1-L8



Mademoiselle

Retrouvez toutes vos factures dans votre zone client personnelle sur my.luminus.be

Votre décompte		
Description	Période	Montant
Electricité (EAN )	07.09.2018 - 09.09.2019	421,04 €
Gaz (EAN )	07.09.2018 - 09.09.2019	570,40 €
Total (HTVA)		991,44 €
TVA		205,27 €
Total (TVAC)		1.196,71 €
Acomptes déjà facturés		-1.536,00 €
<b>Montant total note de crédit (TVAC)</b>		<b>-339,29 €</b>
TVA à rembourser au Trésor dans la mesure où elle a été déduite initialement.		

Note de crédit numéro [ ] Date note de crédit 26.09.2019

Vous trouverez un aperçu des acomptes déjà facturés sur la page suivante.

**Le montant de € 339,29 vous sera remboursé avant le 14.10.2019 sur votre numéro de compte**

Votre nouvel acompte (TVAC)		
Description	Période	Montant
Electricité (EAN )	mensuel	45,00 €
Gaz (EAN )	mensuel	58,00 €

Double déversé à la demande du client en remplacement  
 de la facture originale émise au domicile - Circulaire  
 TVA 10/12/14

COPIE

VOS DONNEES PERSONNELLES	SERVICE CLIENTELE	EN CAS DE PANNE
Numéro de client Votre contrat actuel My Luminus	www.luminus.be www.luminus.be/contacteznous 078/15 51 00 Lu-Ve : 8h-20h Sa : 9h-13h 078/15 51 09	Adresse Luminus BP 48000 1000 Bruxelles 1 Service déménagement 078/18 01 83
		Electricité (ORES Brabant Wallon) 078/78 78 00 Gaz (ORES Brabant Wallon) 078/78 78 00 Odeur de gaz (ORES Brabant Wallon) 080067 0 87

Luminus est une marque et un nom commercial de Luminus SA, Rue du Marquis 1, 1000 Bruxelles, TVA-BE0471811661, RPA Bruxelles. IBAN BE 76 3350 5545 9805 81C 88RUBEBB

Exemple pour le fournisseur Electrabel

Numéro de client :  
Numéro de facture :

Votre identifiant :



Mme.

Une question ?  
[www.engie-electrabel.be/fr/contact](http://www.engie-electrabel.be/fr/contact)  
Ligne Énergie : 078 35 33 33  
accessible : lu-ve 8:00-20:00 sa 9:00-13:00  
Fax: 081 77 44 69  
Lettres : Electrabel  
Boîte postale 10888 • 5000 Namur 1

En cas d'odeur de gaz : 0800 87 0 87 (24h/24)  
(gestionnaire de réseau ORES (Hainaut Gaz))  
En cas de panne électrique : 078 78 78 00 (24h/24)  
(gestionnaire de réseau ORES (Hainaut Electricité))

Date de facture 3 octobre 2019

## Décompte période du 3-10-2018 au 2-10-2019

Adresse de consommation :	hors TVA
Vos contrats Easy	
Électricité - EAN	401,27
Gaz naturel - EAN	1.152,93
Montants intermédiaires déjà facturés (€ 1.590,82 TVA comprise)	- 1.317,58
Total (hors TVA)	236,62
Total montant TVA	49,10
<b>Total (TVA comprise)</b>	<b>€ 285,72</b>

**Le paiement de la somme de € 285,72 sera demandé à votre institution financière le 21 octobre 2019.**

*Les montants susmentionnés sont toujours exprimés en euros.*

Régler votre déménagement ?  
Consulter votre dernière facture ?  
Suivre votre consommation ?  
Réglez tout cela facilement  
via votre propre Espace  
client en ligne, sur  
[www.engie-electrabel.be/espacedient](http://www.engie-electrabel.be/espacedient)

*En réglant vos factures à temps, vous vous épargnez des frais inutiles. En cas de retard de paiement, nous sommes contraints de vous envoyer un rappel. Le coût de ce rappel (€ 7,50) vous est alors facturé. Si vous ne réagissez pas à ce rappel, les frais peuvent s'élever à € 15,00 supplémentaires en cas de mise en demeure.*

### Votre nouveau montant mensuel (TVA comprise)

**€ 145,02**

Ce montant vous sera facturé mensuellement à partir du 3 novembre 2019.  
Vous trouverez le détail de ce montant dans la rubrique 'Facture Intermédiaire'.

P:CBEN\_323\_N.O.D\_04102019\_05\_01\_19.000000.A\_p3/11